



Commune de  
**GOUVY**

## AVIS DE PUBLICATION

Le Bourgmestre de la Commune de Gouvy, conformément à l'article L1133-1 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, informe la population et toute personne intéressée de certaines décisions du Conseil communal, en séance du 24/04/2024 :

- 1 Finances communales.  
Compte communal 2023.  
APPROBATION.
  
- 5 Voirie communale.  
Suppression d'une partie du sentier n°21 à Lomré, de la parcelle cadastrée 5ème division, section D, n°1785B à la parcelle cadastrée 5ème division, section B, n°407E.  
APROBATION.
  
- 6 Patrimoine communal.  
Vente, de gré à gré, d'une partie des parcelles cadastrées, commune de Gouvy, 3ème division, section D, n° 370E et n° 295C.  
APPROBATION.

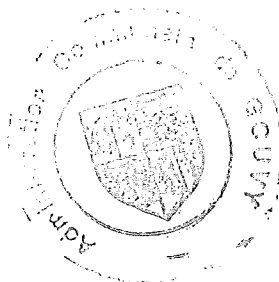
Le texte intégral des décisions peuvent être consultés au siège de l'Administration communale, maison communale, sise rue Bovigny, 59, tous les jours ouvrables, de 09 heures à 12 heures, ou être demandés à [administration@gouvy.be](mailto:administration@gouvy.be)

GOUVY, le 7 mai 2024

PAR LE COLLEGE :

La Directrice générale,

Delphine NEVE



La Bourgmestre,

Véronique LEONARD.

